RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Commune de Pérols

SOMMAIRE

1. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

1. Les perspectives économiques
2. Le contexte du projet de loi de finances pour 2023
3. Le projet de loi de finances pour 2023
4. Le contexte local

2. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Principales évolutions
2. Évolution des soldes d'épargne
3. Endettement

3. HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. L'investissement

4. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE

5. CONCLUSION

PRÉAMBULE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Le budget de la commune de Pérols sera voté en février 2023, sans reprise des résultats et donnera lieu à un budget supplémentaire pour intégrer les résultats 2022, une fois le compte administratif voté.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2023

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
2. LE CONTEXTE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023
3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023
4. LE CONTEXTE LOCAL

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2023

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

→ LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN

Le contexte mondial est marqué par la crise énergétique. L'organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+) a statué sur une réduction des quotas de production de pétrole de 2 millions de barils par jour. Cette décision intervient à la suite des révisions à la baisse des prévisions de la demande mondiale de pétrole dans un contexte inflationniste et de ralentissement des économies (avec notamment des restrictions sanitaires reprenant dans certains pays).

S'agissant de la situation macroéconomique de la zone euro, la dégradation des perspectives économiques tout au long de l'année trouve son origine notamment dans la guerre en Ukraine et le confinement en Chine risquant de mener à un ralentissement significatif de la croissance économique dans la zone euro. Dans les projections de septembre de la BCE, le scénario de référence table désormais sur une croissance de 3,1 % en 2022, de 0,9 % en 2023 et de 1,9 % en 2024.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2023

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

→ LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Selon la Banque de France la croissance de l'économie française serait marquée par un cycle en trois « R » : Résilience en 2022 (+2,6%) – Ralentissement fin 2022 début 2023 (croissance du PIB entre + 0,8% et -0,5%) – Reprise en 2024

Les projections d'inflation de la Banque Centrale Européenne prévoient une inflation à 8,1% en 2022, 5,5 % en 2023 et à 2,3 % en 2024.

Face à ce contexte et au dérèglement climatique, le gouvernement a présenté un plan de sobriété énergétique : l'objectif est de réduire de 40% la consommation d'énergie du pays d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone. Cet objectif se traduit notamment par une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 10% lors des deux prochaines années et la sortie progressive de la dépendance aux énergies fossiles.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2023

2. LE CONTEXTE DU PLF 2023

→ PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

- Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40M€); La proposition d'un « Pacte de confiance » en cas de non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
  Sanction : exclusion du bénéfice de certaines dotations.
  Pérols n'est pas concernée directement mais la Métropole l'est, donc effet potentiel sur le territoire.
- Une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités ;

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2023

3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

→ PRESENTATION DES MESURES

- Abondement exceptionnel pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) en 2023 et remplacement du critère de longueur de voirie par un critère de densité.
- Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2023 : depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1). L'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) n'étant constatée que début décembre 2022, **la prospective retient un coefficient de 6%.**
- Suppression de la CVAE et remplacement par une fraction de TVA (dynamique).
- Soutien toujours conséquent à l'investissement + fonds vert transition écologique doté de 1,5 Mds€

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LE PLF 2023

4. LE CONTEXTE LOCAL

- La population de Pérols s'élève à 9 138 habitants en 2022 ;

- Pour mémoire la mesure phare de la LF 2022, la réforme des indicateurs financiers, n'est pas favorable à la ville de Pérols. Toutefois sa principale dotation (dotation de base de la DGF) est déjà à zéro et ne pourra devenir négative, même en cas de diminution de la population (nouvel amendement 2023) ;

- La commune de Pérols ne devrait pas non plus être éligible à la compensation des hausses de dépense subies en 2022 du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice (critères de potentiel financier et de baisse d'épargne brute d'au moins 25% liée aux hausses subies susvisées).

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

2

1. PRINCIPALES EVOLUTIONS
2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE
3. ENDETTEMENT

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Principales évolutions

Les principales décisions prises impactant le fonctionnement :

- Marché de performance énergétique pour l'exploitation des installations techniques afférentes aux bâtiments municipaux sur 10 ans ;

- Redimensionnement du parc automobile (environ -13% de véhicules), politique de remplacement des véhicules les plus polluants et remplacement d'une partie du parc locatif de véhicules essence de la ville par des véhicules électriques ;

- Poursuite de l'externalisation du nettoyage des bâtiments communaux, justifiée par le non remplacement de départs à la retraite et le redimensionnement des besoins ;

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Principales évolutions

- Diminution significative des frais de personnel suite à l'externalisation des crèches, à un recours limité aux saisonniers et au non remplacement de certains départs en retraite (7) et ruptures conventionnelles (2) ;

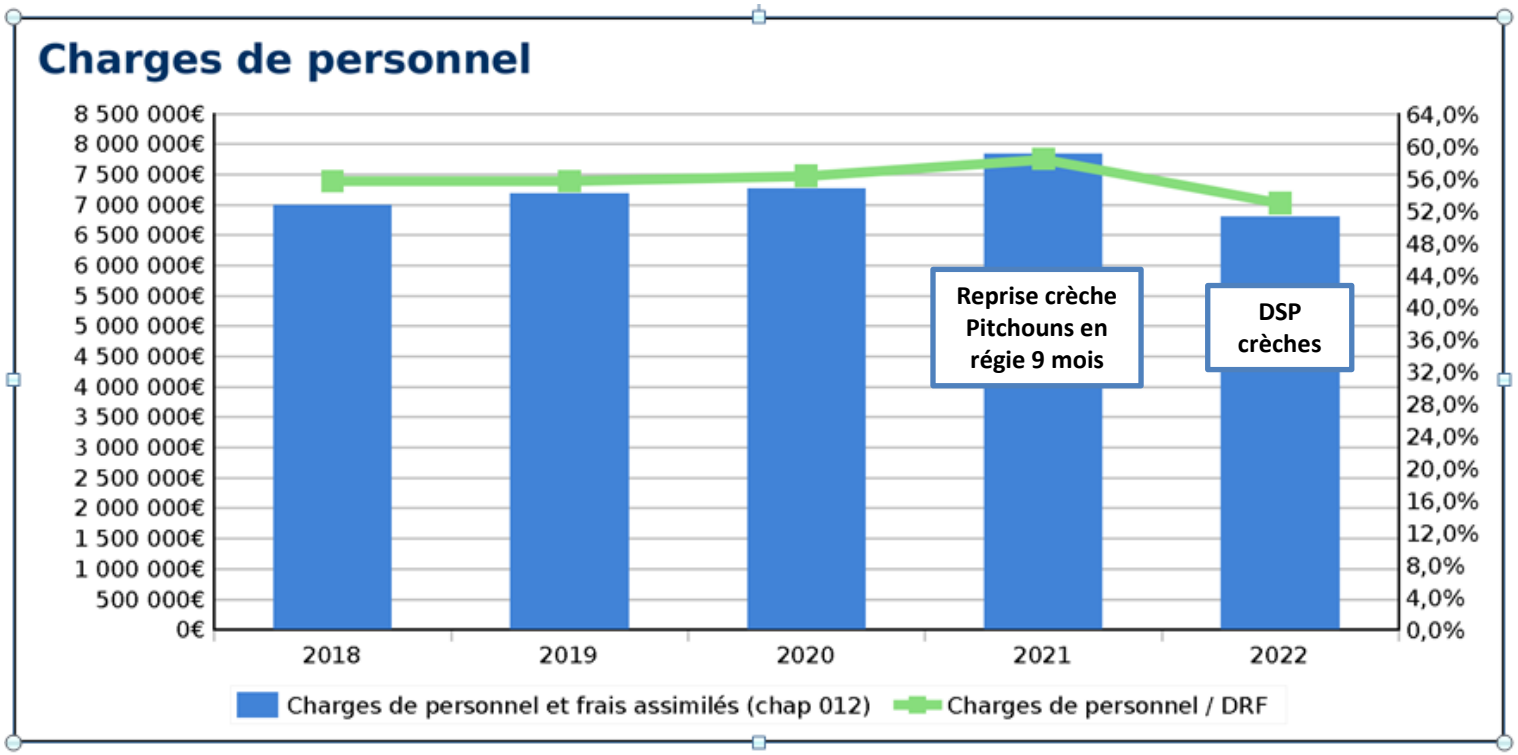

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Principales évolutions

- Rationalisation de la téléphonie ;

- Externalisation de l'entretien des espaces verts à un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) ;

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Perceptions du solde des recettes de la CAF liées à la gestion des crèches 2021 et d'aides COVID exceptionnelles ;

- Don du solde des comptes bancaires de la crèche Pitchouns suite à la clôture de l'association ;

2 RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2022

- L'achat de foncier : maison située 9 rue de Lorraine en vue de la future mise aux normes des arènes (356 k€),
- La création du parking de l'Encierro (456 k€),
- La création du Parking Georges Brassens via l'ACI (attribution de compensation d'investissement) de 356 k€ versée à la Métropole pour un montant total de travaux de 1 094 k€,
- La souscription d'un emprunt d'1M pour couvrir ces 3 investissements.

2 RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2022

- La suite du programme de vidéo-protection (57 k€) ;
- La création de multiples espaces verts sur la commune : prairie fleurie au cimetière, aménagements paysagers du Pumptrack… une subvention de 80k€ a été obtenue auprès du Conseil Départemental ;
- Par ailleurs l'autorisation de programme relative à la sécurisation des bâtiments communaux a été clôturée et celle relative à la création d'un bâtiment associatif a été abandonnée en raison des surcoûts dus au contexte économique.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

La rétrospective est effectuée avant la fin de l'exercice 2022 et reste basée sur des hypothèses de réalisation **pessimistes**.

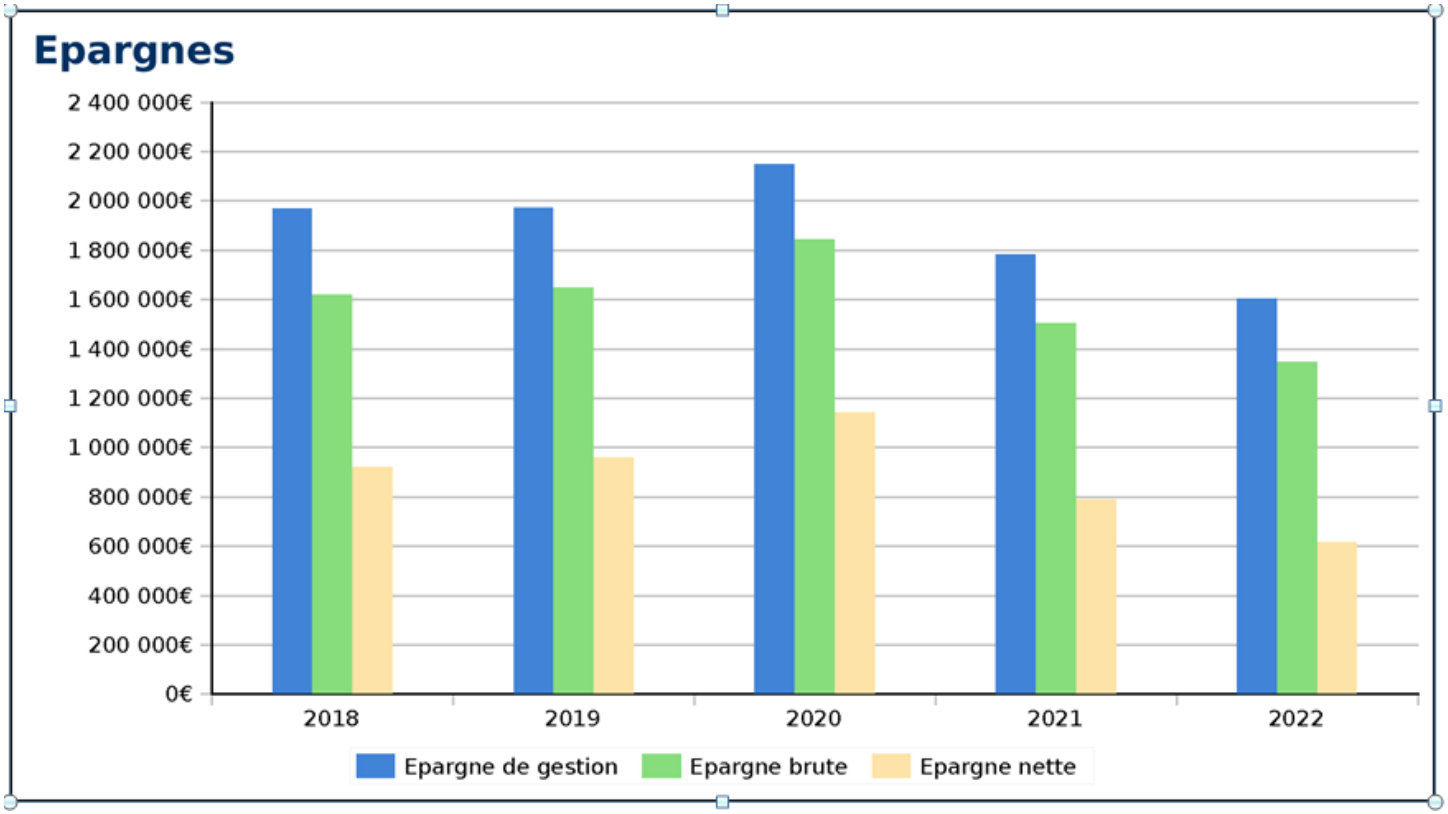

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

3.ENDETTEMENT

EMPRUNT 2022

La ville a souscrit avec la Banque Postale un emprunt d'un million classé 1A, sur 20 ans et 3 mois.

Il est multiphases, avec une première phase de 5 ans en taux fixe (3,51%) et une seconde phase à taux variable (Euribord 3 mois + marge +0,60%) avec option de passage à taux fixe. Commission d'engagement : 0,15% du montant du prêt. La première échéance sera payée en 2023.

Dette selon la charte de bonne conduite

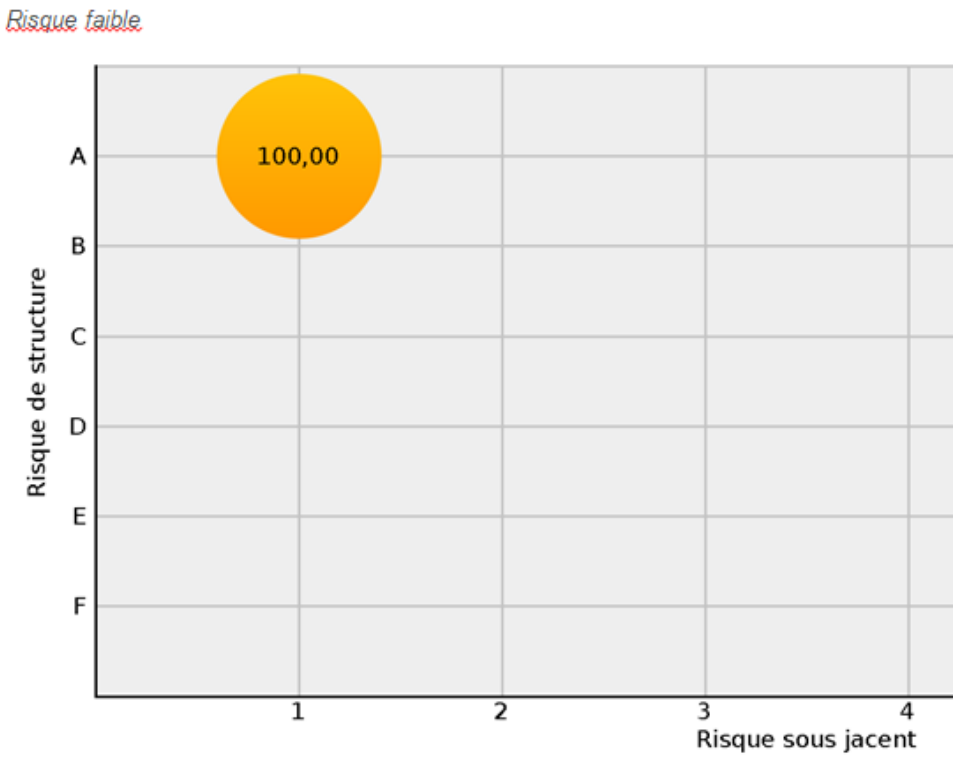

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. ENDETTEMENT

Structure de la Dette

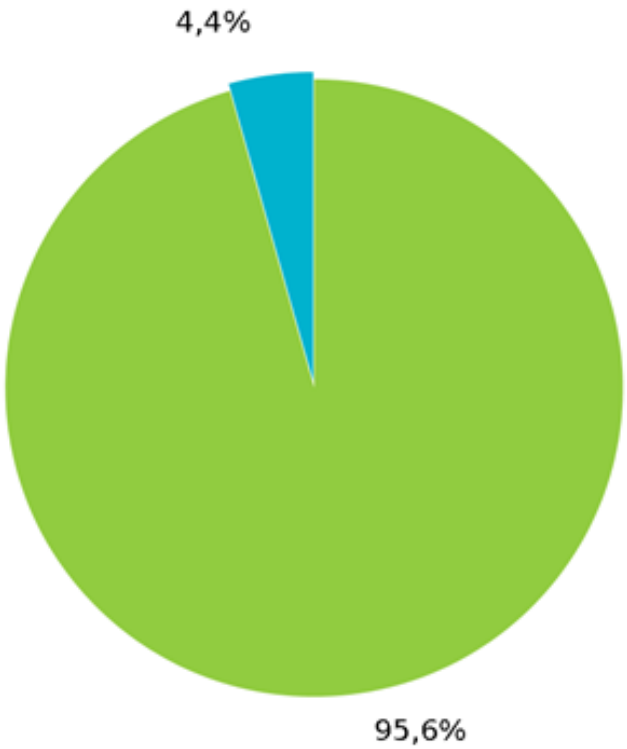

La structure de la dette de Pérols est saine et peu soumise à variation

Fixe

Variable couvert

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. ENDETTEMENT

Structure de la Dette

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 572 194 €	95,63%	3,66%
Variable couvert	300 177 €	4,37%	3,48%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	6 872 371 €	100,00%	3,65%

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. ENDETTEMENT

Dette par prêteurs

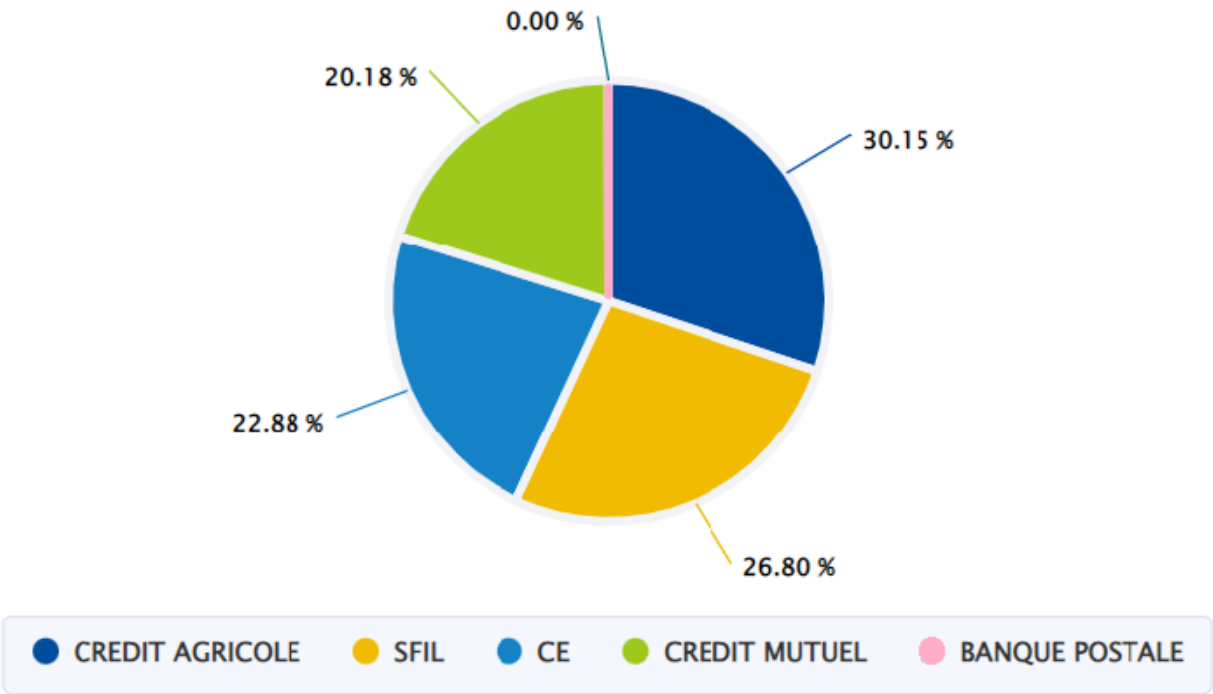

SFIL = activité de refinancement des prêts au secteur public local de La Banque Postale dévolue à la filiale de SFIL, la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL).

CE = Caisse d'épargne

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2023

3

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
3. L'INVESTISSEMENT

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La construction du ROB se base sur les **lignes directrices** suivantes:

- **Hausse des dépenses** en raison de la hausse des coûts de l'énergie (électricité x3, gaz x4) mais compensation par la hausse des recettes fiscales (coefficient de revalorisation estimé à 6%),
- Politique volontariste de **développement de la culture et des animations**,
- **Externalisation** d'une partie des missions du service informatique suite à un départ en retraite non remplacé, externalisation de l'entretien des espaces verts en année pleine, poursuite de la DSP crèches, étude pour une **optimisation** de la gestion des Centres de Loisirs et du périscolaire,
- **Poursuite du développement des recettes des domaines**, optimisation du patrimoine (vente de biens immobiliers),
- Déployer les **objectifs du développement durable** dans la politique locale de la commune,
- Poursuite du financement des investissements **par l'emprunt.**

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :
Pas de hausse des taux. Pour mémoire les taux votés par la commune s'établissent à

Foncier bâti : 52,82%

Foncier non bâti : 129,21%

Un coefficient de revalorisation de 6% a été retenu pour la prospective soit un produit final de 12,07 M€.

Par ailleurs la commune devrait bénéficier en 2023 pour la première fois du produit de majoration de 60% de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) votée en 2022 soit environ 122 K€.

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ IMPOTS ET TAXES

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**FPIC**) : stabilité (100 k€),
- Dotation de solidarité communautaire (**DSC**) : stabilité (13 k€),
- **Taxe sur l'électricité** : taxe variable en fonction de la consommation (265 k€) : stabilité,
- **Taxe additionnelle aux droits de mutation** (750 k€) : stabilité,
- **Impôt sur les spectacles** (116 k€) : ressource stable,
- Taxe locale sur la publicité extérieure (**TLPE**) : en baisse de 10k€ (180 k€),
- **Droits de place** (35 k€),

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LES DOTATIONS

- **La dotation forfaitaire de la commune est à 0**
- **La Dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR)** est stabilisée sur la durée de la prospective (environ 100 k€)
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** est estimée à 16 k€ en 2023
- La compensation pour **l'exonération de base de TFB des locaux industriels** suit celle du foncier bâti donc un produit évalué à 14 k€
- Aucune revalorisation n'est par contre prévue pour **l'exonération fiscale des locaux autres qu'industriels** qui reste donc figée dans le scénario à 29 K€
- **Les autres dotations (participation école de musique, CAF…)** sont en baisse en raison de l'impact décalé à N+1 des versements de la CAF au titre des crèches

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LES AUTRES PRODUITS

- **Les autres produits de gestion courante** : les loyers (29 k€);
- **Les produits des services** restent stables (750 k€)
- **Les atténuations de charges** : la commune a décidé de passer en autoassurance, après étude des cotisations versées à l'assurance du personnel et des recettes perçues. L'évaluation pour 2023 est donc effectuée en fonction des accidents et longues maladies déjà déclarées au titre des anciens contrats soit 95 k€.

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

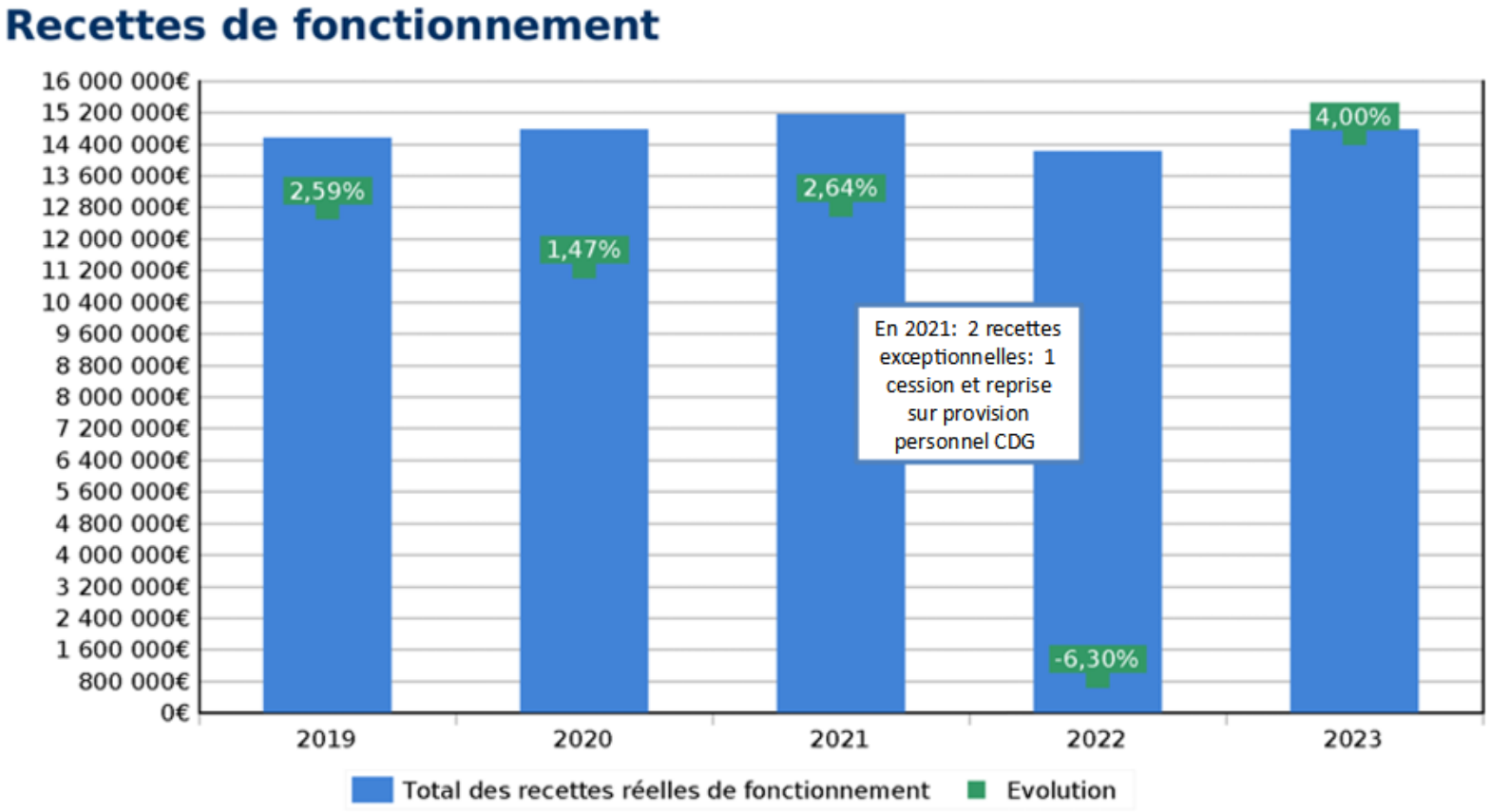

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement

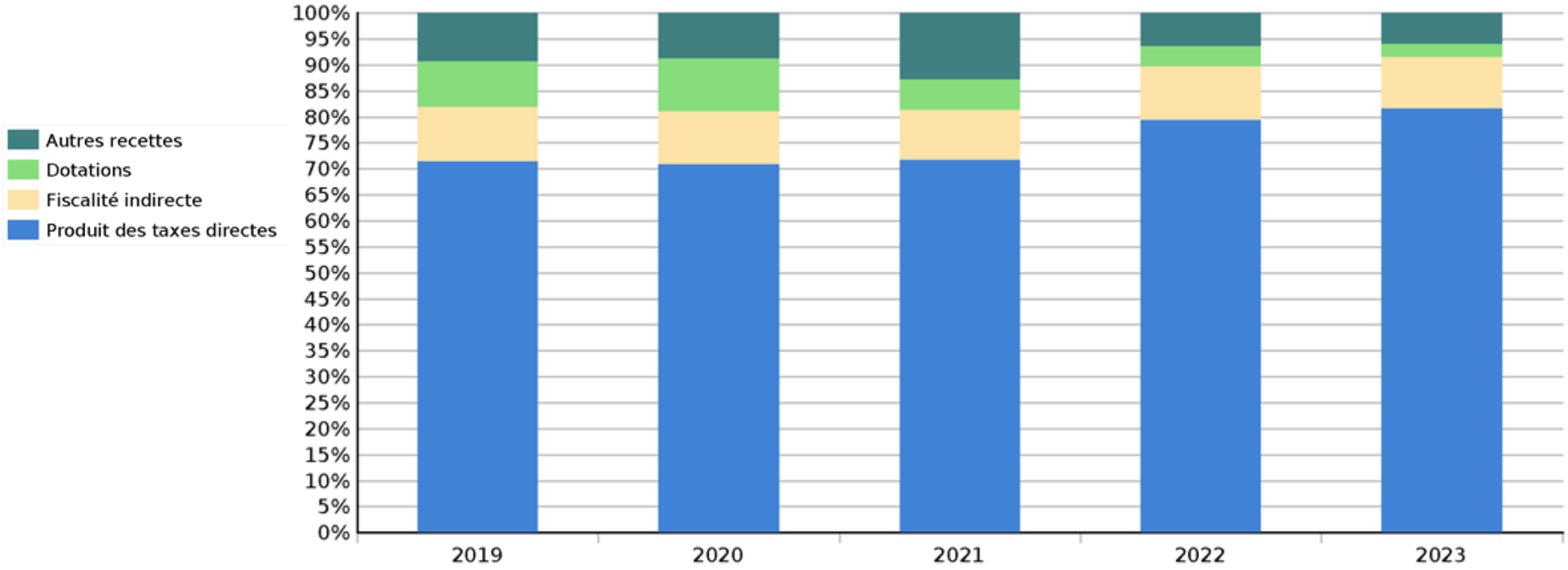

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE

Hypothèses retenues

- Charges à caractère général (3,82 M€) :

En forte augmentation en raison de la hausse du chapitre 011 – charges à caractère général :

- Dépenses d'énergie (hypothèse retenue x3 dans l'attente des résultats de l'appel d'offre d'Engie) : + 400 k€ ;
- Dépenses d'alimentation (estimation + 15%) ;
- Développement de la culture (+80 k€) ;
- Surcoûts dus aux externalisations (ménage, infogérance et espaces verts) mais non remplacement des départs en retraite ;
- Auto-assurance pour l'assurance du personnel (accident du travail et décès) en raison de l'explosion des primes (gain par rapport à la cotisation 2022 : - 150 k€). Une provision pour décès de 100 k€ sera instaurée.

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

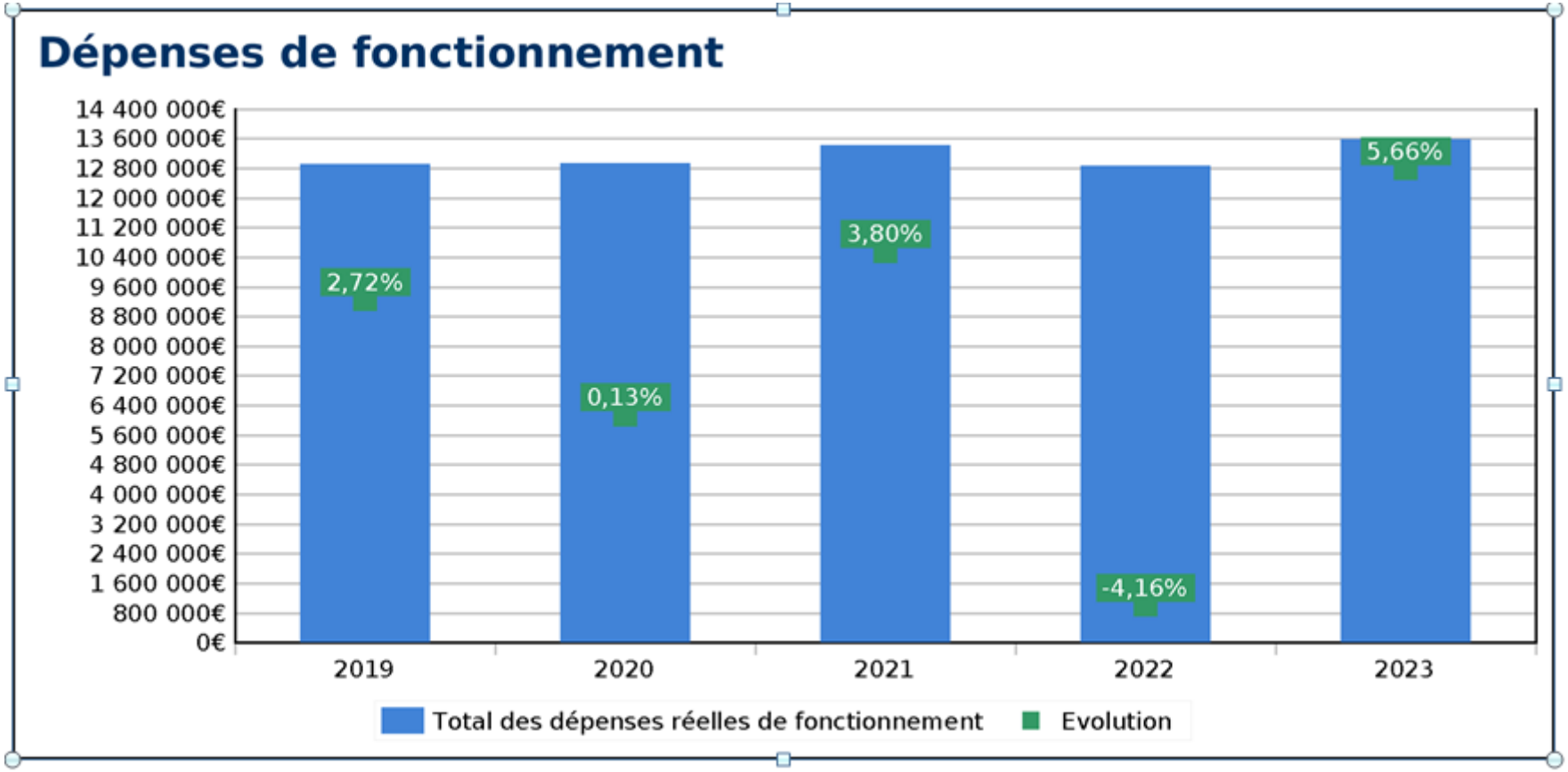

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE

- **Charges de personnel (6,7 M€)** :

NB: Il n'est pas tenu compte de l'hypothèse d'une éventuelle externalisation des ALSH dans le scénario.

- Glissement Vieillesse Technicité – GVT - (impacte l'augmentation du salaire moyen des fonctionnaires) : hypothèse 1,2% par an ;

- Impact en année pleine de la revalorisation indiciaire décidée par l'Etat en 2022 (+3,5% de point d'indice) ;

- Prise en compte de l'**évolution professionnelle des agents** ;

- Activation de la **mobilité** interne et la polyvalence sur les secteurs par des cycles de formation et le renfort de la transversalité entre pôles et services ;

3 HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA PROSPECTIVE

Autres charges de gestion courante (880 k€) :

- Elles incluent la participation à People & Baby dans le cadre de la gestion déléguée des crèches soit 281 K€ de 2023 à 2027 (contre 344 k€ en 2022) ;
- **Attribution de compensation** : le montant 2022 est reconduit en 2023 soit environ 1,6 M€ ;
- **L'amende loi SRU est estimée à 170 K€** mais on est en attente de précisions
- La gestion du parking payant par la SPL TAM pour **50 k€**
- Le reste est constitué des subventions aux associations (enveloppe reconduite à l'identique), au CCAS, aux caisses des écoles, aux créances éteintes et admissions en non valeur, aux aides aux permis…

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

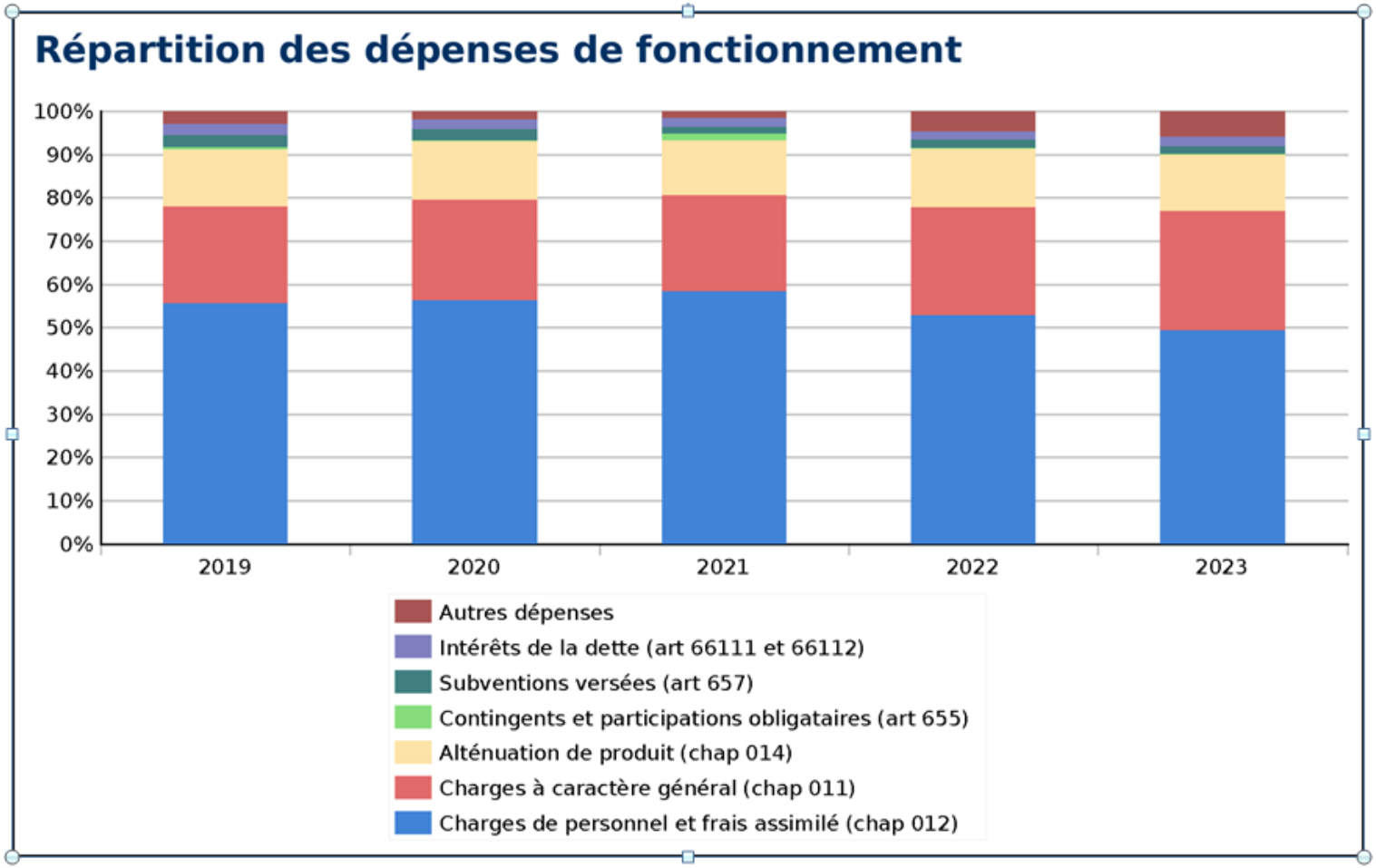

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

Construction du PPI 2023-2026

Opérations courantes	2023 800 à 900 k€	2024 800 à 900 k€	2025 800 à 900 k€	2026 800 à 900 k€
Opérations spécifiques	2023 (1,8 M€)	2024	2025	2026
Dont AP/CP	N°3 rés. intergénérationnelle (117k€/an)			
	AVRANCHE (2,6 M€ dont 1M d'emprunt + subventions) : 2023 = AMO et MOE			
	SECTEUR ARENES (AMO - 110 k€ en 2023)			

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

Opérations courantes
800 à 900 k€

ECOLES
env. 180 k€

BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS
env. 300 K€

CIMETIERE
env. 140 k€

INVESTISSEMENTS LIES AU FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES (informatique, mobilier, véhicules, matériel animation…)
env. 200 K€

FACADES
60 K€

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

Opérations spécifiques 2023
Dont AP/CP
(1,8M)

Sur base emprunt 1M sans reprise des résultats et sans subvention

Embellissement ville
(mise en lumière patrimoine – aménagements paysagers – street art)

Achat de foncier
820 k€

Sous conditions autofinancement par vente foncier commune et fonds Barnier

ACI (356 k€)

Source cave coopérative
(300 k€)
-
Subventions recherchées

HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

3. L'INVESTISSEMENT

→ FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont principalement constituées par :

- Le **FCTVA** (Fond de Compensation de la TVA) de l'année N-1 estimé à 200 k€,
- La part de la **taxe d'aménagement** perçue par la Métropole estimée à 60 k€,
- La **dotation aux amortissements** et **l'autofinancement,**
- Le **virement de la section de fonctionnement,**
- La recherche active de **subventions et fonds de concours** auprès des partenaires,
- **La vente de foncier,**
- **Le recours à l'emprunt** : la prospective laisse apparaître de bonnes marges de manœuvre permettant le recours à l'emprunt en raison du dynamisme des recettes.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE

4

1. HYPOTHESES D'ENDETTEMENT
2. L'ENCOURS DE LA DETTE
3. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE
4. LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
5. LES EPARGNES

3 ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. HYPOTHESES D'ENDETTEMENT

→ RECOURS A L'EMPRUNT – HYPOTHESE 4 M en 3 ans

Une prospective a été bâtie avec une stratégie de recours à l'emprunt sur les 3 années à venir à hauteur d'environ 4 millions. La bonne santé financière de la collectivité et la fin de plusieurs emprunts dans les 3 ans à venir lui permettraient d'absorber un tel financement sans dégrader les équilibres.

Les prospectives ci-dessous présentent une hypothèse de recours à l'emprunt d'un million par an jusqu'en 2025 et son impact sur les équilibres.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

2. L'ENCOURS DE LA DETTE

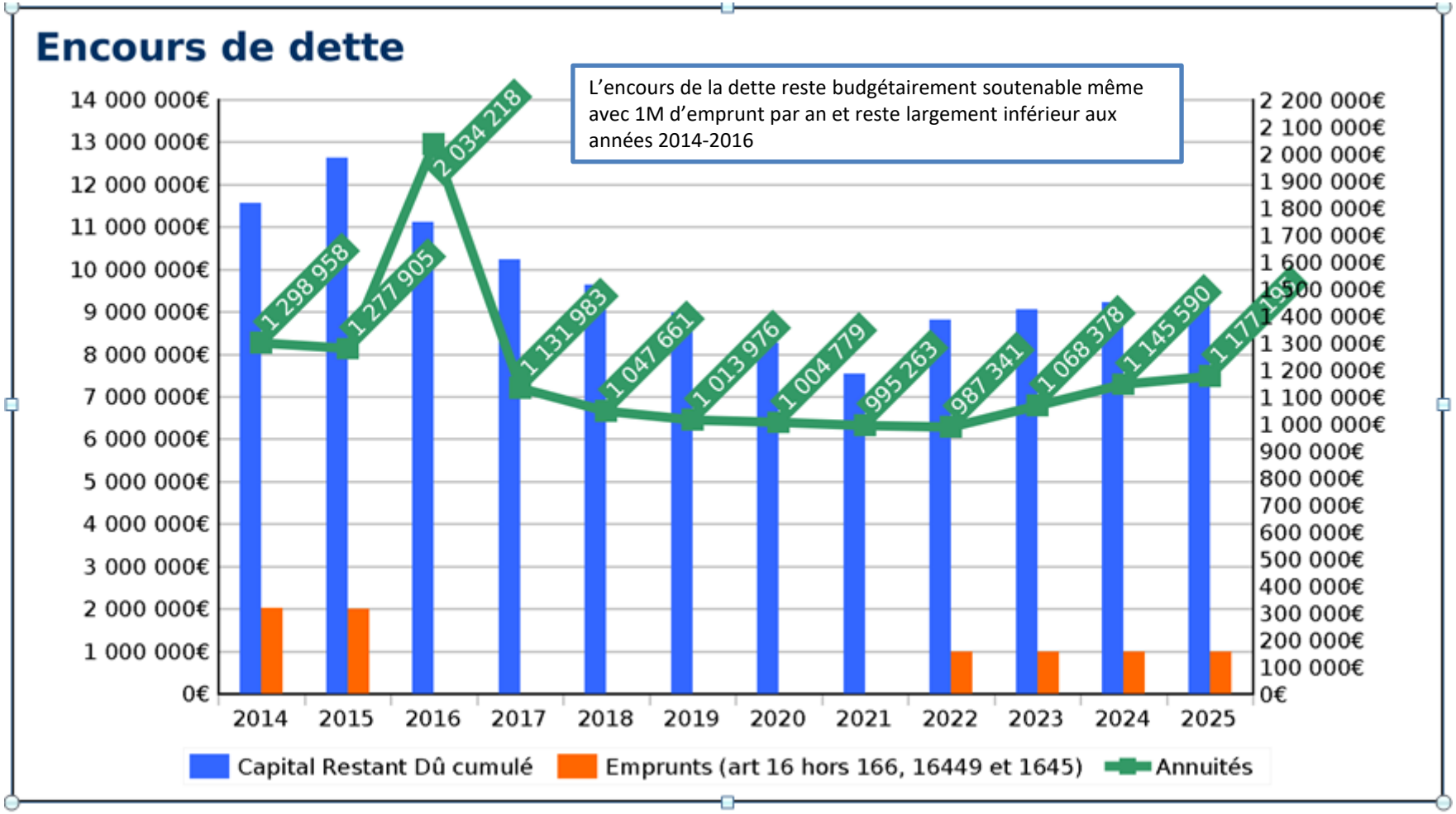

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

3. LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

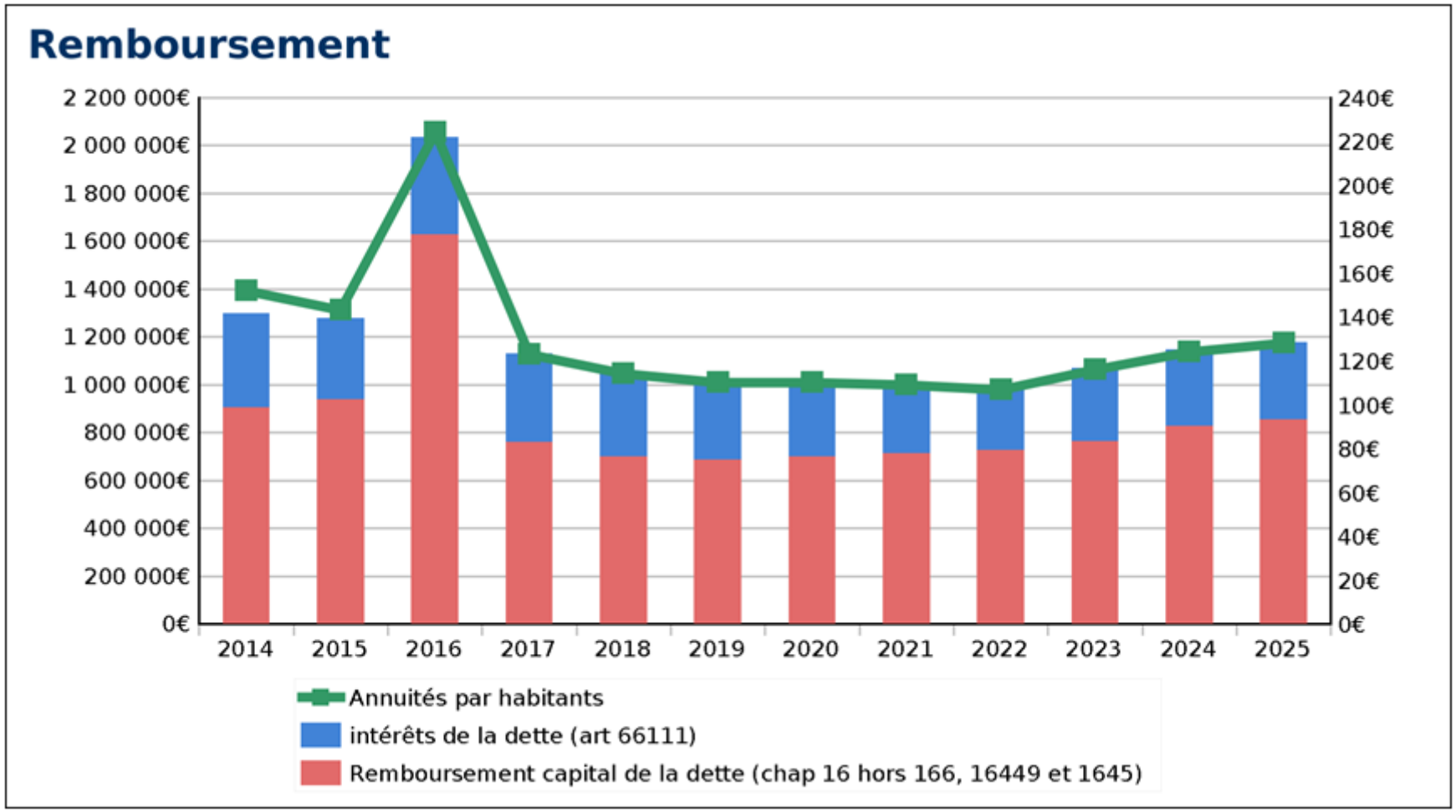

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

4. LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

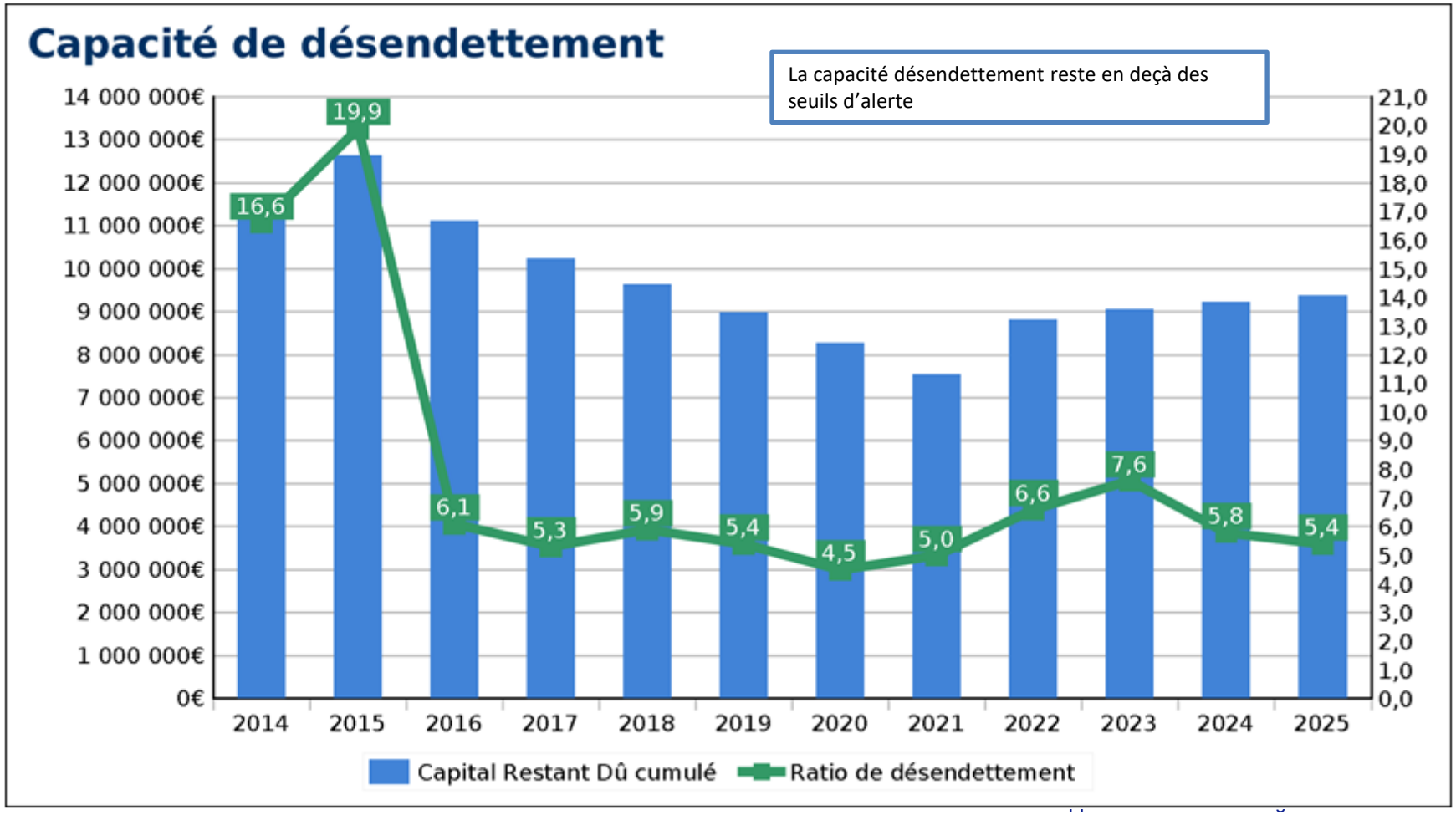

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

5. LES EPARGNES

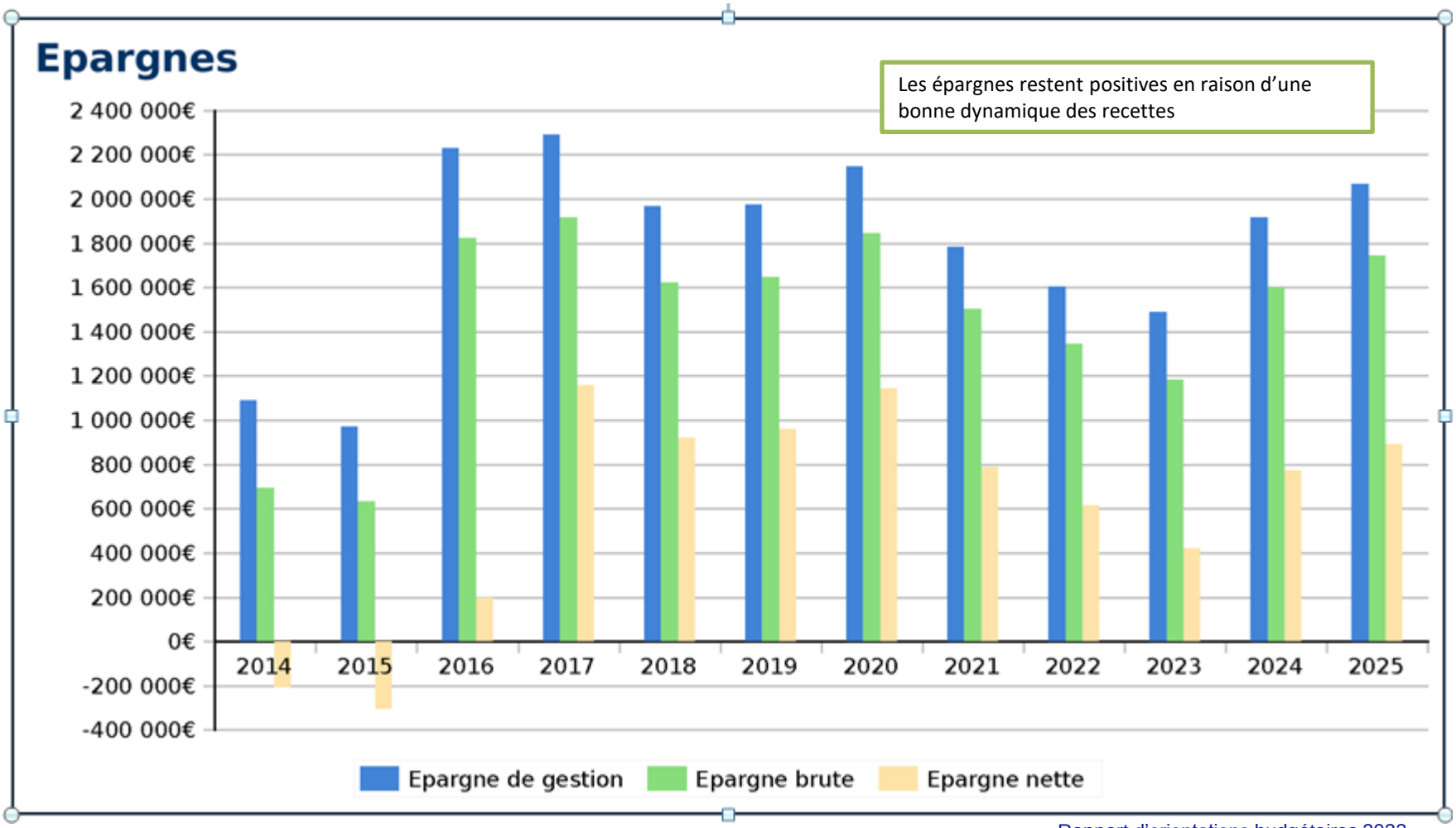

CONCLUSION

5

CONCLUSION

- Les **efforts financiers** colossaux consentis sur la gestion de la commune sont anéantis par:

➢ L’évolution du prix des énergies,
➢ L’évolution du point d’indice,
➢ L’évolution du coût des matières premières.

- 2023 sera donc une année pour laquelle **la rigueur de gestion** réalisée ces dernières années sera encore plus intensifiée pour continuer à proposer aux péroliens **des services de qualité**.

MERCI À TOUS

PORTE D'OR
DE LA CAMARGUE

Pérols met l'accent
sur les finances !

Pérols